Deuxième Année. — N° 75. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Mercredi, 22 Janvier 1862.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
20 centimes la ligne
RÉCLAMES,
30 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
26	Dim....	s. Polycarpe.		☽ P. Q. le 6 à 8 h. 20' du soir.
27	Lundi.	s. Jean-Chrys.	Cazals, St-Paul-Labouffie, Anglars, Puybrun, St-Projet.	● P. L. le 14, à 5 h. 15' du soir.
28	Mardi..	ss. év. Cahors.	Soturac, Cardaillac.	☾ D. Q. le 21, à 2 h. 26' du soir.
29	Mercr..	s. François.	St-Pantaléon, Gourdon.	○ N. L. le 28, à 4 h. 59' du soir.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, no 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.....	7 h. du m.
	Castelnau-Montratier.....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron).. Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 22 janvier 1862.

On lit en tête du bulletin du *Moniteur :*

« Plusieurs journaux ont annoncé qu'en vertu d'une décision de l'Empereur, il ne serait plus, à l'avenir, donné d'avertissement à la presse sans une décision préalable du conseil des ministres. Cette nouvelle est dénuée de fondement. »

BULLETIN

Les journaux anglais constatent le résultat du recensement quinquinnal de la population de la France : « L'accroissement, dit le *Morning Post*, est celui que l'on devait attendre de cinq années de prospérité et de paix. La population a augmenté d'un chiffre double de celui qu'on avait constaté pendant la période écoulée de 1851 à 1856. L'Empereur peut se féliciter du succès de sa politique agricole. La paix et le bon gouvernement ont produit des merveilles en France, et les chiffres donnés par le nouveau recensement en sont le résultat. »

On lit dans le *Times* du 15 :

« Reconnaissant la gravité de la crise dont nous venons de sortir, et l'extrême difficulté qu'il y a en tout temps à traiter avec un peuple rude et violent comme les Etats-Unis, nous devons témoigner ici notre complète satisfaction pour l'exemple qui a été donné par le gouvernement français. Ce bon exemple donné par le gouvernement impérial fut promptement suivi, comme nous l'avons vu, par de semblables exhortations de la Prusse et de l'Autriche, et il est probable que si la réparation n'avait pas été faite par le gouvernement fédéral, toutes les nations maritimes auraient déclaré leur adhésion aux principes établis par M. Thouvenel. Ce n'est pas dans un but de flatterie que nous reconnaissons que l'Angleterre et l'Europe ont de grandes obligations au château des Tuileries; mais le spectacle qui a été donné au monde par l'union spontanée de deux grandes puissances pour repousser une violation du droit international, aura sur l'avenir une influence si grande qu'elle ne doit pas être oubliée. Nous avons évidemment devant nous une période difficile, pendant laquelle il sera nécessaire de veiller de très près à notre conduite et à celle des belligérants américains. Ils se font une guerre qui menace le Nouveau-Monde d'horreurs telles que l'ancien monde n'en a pas vu... Au milieu de telles éventualités, c'est pour nous une satisfaction de savoir que nous pouvons nous reposer sur la principale puissance du continent pour une appréciation juste et honnête d'une question qui pourrait s'élever. La France sait évidemment que la politique et l'honneur l'invitent à soutenir les principes du droit international. Elle a, comme nous, un puissant intérêt à maintenir le droit des neutres et à limiter autant que possible les excès de cette terrible guerre. Mais il est encore une autre raison pour que nous soyons satisfaits de la conduite de l'Empereur en cette circonstance : c'est que la France a de meilleures raisons que nous pour espérer d'être écoutée, n'importe à quelque moment, quand elle interviendra comme médiatrice entre les combattants furieux. Le souvenir de l'impartialité avec laquelle l'Empereur a tenu la balance dans une première querelle peut lui fournir, dans un temps à venir, de plus belles occasions encore de bien faire. »

A Turin, M. Brofferio, a interpellé le gouvernement au sujet du denier de Saint Pierre. Après une certaine discussion, et les explications du baron Ricasoli, la chambre a passé à l'ordre du jour.

La chambre des représentans belges est vivement agitée en ce moment par une question capitale : l'abolition de la peine de mort. Le parti conservateur a pris l'initiative de cette réforme sociale, à laquelle s'opposent les députés soi-disant démocratiques.

Une correspondance de Varsovie, du 11 janvier, annonce que le gouvernement a fait publier dans le journal officiel la sentence du conseil de guerre qui condamne à la peine de mort le prélat Bialobrzeski, et l'acte par lequel l'Empereur a commué cette peine en une année de détention. Le digne prélat devait quitter la citadelle de Varsovie pour être conduit à Bobrujsk, où il subira sa peine.

Le crime de l'abbé Bialobzeski est, d'après les considérants de la sentence, d'avoir usurpé les fonctions d'administrateur du diocèse, le gouvernement n'ayant pas approuvé son élection, et d'avoir illégalement ordonné la fermeture des églises.

En Turquie, la situation financière devient de jour en jour plus critique. Fuad Pacha n'avait pas songé à l'opposition que soulèverait son projet de taxer les industriels et les petits marchands établis en Turquie. Toutes les légations, excepté l'ambassade anglaise, se sont opposées à cette mesure en ce qui concerne leurs nationaux. Fuad Pacha commence à s'apercevoir qu'on l'a jeté dans un labyrinthe dont il aura beaucoup de peine à sortir.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Bombay, 27 décembre.

Une grande agitation a été causée ici par la nouvelle de la probabilité d'une guerre avec l'Amérique. Les affaires sont arriérées.

L'individu supposé être Nana-Sahib est toujours prisonnier à Hourrachec. Il est très-douteux que ce soit vraiment Nana.

Le choléra a éclaté à Bombay.

Londres, 20 janvier.

Lord Russell, répondant à un mémoire de négociants de Liverpool, a déclaré qu'à la fin de décembre, lord Lyons avait fait des remontrances au gouvernement fédéral au sujet de la destruction du port de Charleston qui prouvait qu'on désespérait, à Wasington, du rétablissement de l'Union, et qui n'était qu'un acte de vengeance contre le commerce des nations.

Lord Russell a ajouté que lord Lyons devait faire de nouvelles remontrances afin de prévenir la destruction d'autres ports.

Lisbonne, 19 janvier.

La loi qui déclare le roi Ferdinand régent, a été adoptée à l'unanimité.

Le vapeur *la Ville de Paris* entre maintenant.

New-York, 7 janvier.

La discussion dans le congrès sur l'affaire du *Trent*, a motivé un discours de M. Vallandighan, lequel est mécontent de la restitution de MM. Mason et Slidell. L'Amérique, d'après lui, sera en guerre avec l'Angleterre dans moins de trois mois, si les Etats-Unis ne consentent pas à la reconnaissance du Sud et à la levée du blocus. M. Thomas a dit que l'Angleterre, en agissant comme elle l'avait fait, a laissé dans l'esprit des Américains un sentiment qui attendra l'occasion de se manifester pour obtenir une revanche.

Le *New-York-Times* dit que le comité du congrès fera un rapport autorisant une émission de billets pour cent millions de dollars sur demande, en déclarant qu'ils auront cours forcé et pourront être échangés contre des obligations à six pour cent. Un privi-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 22 janvier 1862.

UN ACCIDENT DE CHASSE (*)

N° 21.

CHAPITRE IX. *(Suite.)*

LA JUSTIFICATION.

Elle la conduisit au fauteuil, s'assit à côté d'elle et poursuivit gaîment :

« Vous avez eu une petite querelle avec René ; sa colère vous afflige, n'est-ce pas? Ah ! c'est dommage qu'il ne vous voie point en ce moment ; il pardonnerait tout de suite. Mais il va être si heureux tout à l'heure qu'il en oubliera ce chagrin et d'autres plus graves. »

La surprise avait tari les larmes de Gabrielle ; elle fixait sur Mme de Ternoure de grands yeux étonnés.

« Vous ne me comprenez pas, continua celle-ci. Mais, dans un instant, vous me remercierez. Je vous apporte une bonne nouvelle, que notre excellent abbé communique, de son côté, à mon fils. Devinez-vous laquelle ?... Non ?... Eh! bien, je vais vous la dire. Nous venons de causer de votre mariage. La tristesse de René et la vôtre, à propos, sans doute, d'un malentendu, d'une bagatelle, m'a fait craindre le renouvellement d'enfantillages du même genre, qui vous feraient beaucoup de mal à tous les deux, à lui surtout ; car il semblait près de retomber en démence. J'ai donc demandé à l'abbé Augustin s'il considérait la santé du marquis comme assez bien raffermie pour nous permettre d'avancer impunément le mariage. Il m'a répondu affirmativement, et alors nous avons décidé, si cela vous convient et à René aussi, de faire sans délai les démarches et les préparatifs nécessaires. L'abbé et le marquis s'occuperont des papiers, des formalités légales, moi du trousseau, et j'espère que nous serons prêts dans six semaines. »

Elle s'arrêta pour attendre l'effet de ses paroles. Mais, au lieu de la joie et de la reconnaissance qu'elle croyait y voir éclater, le visage de Gabrielle n'exprima que de l'embarras et de la tristesse. « Elle m'aura mal comprise, pensa Mme de Ternoure, ou elle n'ose croire à un bonheur si prochain. » Elle reprit donc en l'embrassant :

« Oui, dans six semaines, vous serez sa femme.

— Non ! s'écria involontairement Gabrielle, en proie à la plus violente agitation ; non, jamais !

— Qu'entends-je ? dit la marquise stupéfaite. René avait-il raison ? Ne voulez-vous plus de lui ?

— C'est lui qui ne veut plus de moi ; il ne m'aime pas, il ne m'a jamais aimée !

— Allons donc ! fit Mme de Ternoure en haussant les épaules, et son front, un moment assombri, se rasséréna. Vous êtes aussi fous l'un que l'autre. Chacun de son côté se plaint et se désespère, mais ne veut pas s'expliquer. Finissons-en de ce dépit et de cette bouderie. Pardonnez à mon fils, quoi qu'il ait pu vous faire ; il est impossible, dans tous les cas, qu'il s'agisse d'une offense bien grave. »

Gabrielle baissa la tête et se remit à pleurer.

« Encore ! s'écria la marquise impatientée. Si là se bornent toutes vos réponses, je ferai mieux de ne pas vous importuner davantage. »

Elle se leva et fit mine de vouloir sortir ; mais Gabrielle éclata en sanglots à fendre le cœur ; émue de compassion, elle revint sur ses pas.

« Calmez-vous, mon enfant ; j'ai été un peu vive, j'en conviens ; je prendrais plus patiemment les choses sans le chagrin que j'éprouve de vous voir malheureuse ainsi que René. Songez, Gabrielle, que je suis votre mère à tous deux, que je partage vos peines et que j'ai droit d'en réclamer la confidence. Prenez-moi donc pour juge; dites-moi franchement ce qui s'est passé, et, si René a tort, je vous promets de ne pas le soutenir. Courage ! je vous écoute.

— Hélas ! murmura Gabrielle, l'âme déchirée de toutes ces marques de bonté et d'affection auxquelles elle ne pouvait répondre.

— Est-il possible, reprit la marquise de plus en plus étonnée, que vous vous affectiez ainsi d'un rien probablement? ou bien auriez-vous eu avec René une scène de nature à motiver pareille désolation ? »

Point de réponse.

« Décidément, je n'obtiendrai rien de vous aujourd'hui. Mais cette lettre que j'aperçois sur la table m'en dira plus long, sans doute. Est-elle adressée à mon fils ?

— Non, non, » s'écria Gabrielle en s'élançant pour la saisir. Mais déjà Mme de Ternoure la tenait en main.

« Ne la lisez pas, oh ! je vous en conjure ! poursuivit la pauvre enfant d'une voix suppliante. Ne la lisez pas devant moi, madame ! »

La marquise n'écoutait pas. Au moment même où elle avait pris la lettre commencée, ses yeux s'étaient fixés sur ces quelques lignes à peine lisibles, et, immobile de stupeur, elle ne pouvait plus les en détacher. Gabrielle était retombée sur son fauteuil ; penchée en avant, haletante et blême, elle considérait Mme de Ternoure avec une indicible angoisse. Le papier s'échappa de la main tremblante de cette dernière ; elle tourna lentement vers la jeune fille un regard interrogateur et consterné. Puis, d'un ton qu'elle s'efforçait en vain de raffermir :

« Ai-je bien lu ? demanda-t-elle ; vous voulez me quitter ?

— Oui, dit Gabrielle, si bas que la marquise devina sa réponse au mouvement de ses lèvres, mais ne l'entendit point.

— Pour entrer au couvent ?

— Oui, madame.

— Et votre fiancé ? Et mon fils ? s'écria la marquise emportée par sa douleur maternelle. Oubliez-vous donc vos promesses ?

— Je ne les oublie pas ; mais je ne puis plus les tenir.

— Et qui vous en empêche ?

— René lui-même.

— Gabrielle, réfléchissez encore avant de prendre une décision. Votre vocation n'est pas sincère; vous en convenez quand vous dites que mon fils vous pousse à cet acte de désespoir. C'est offenser Dieu, sachez-le bien, que de se consacrer à lui par des motifs terrestres. Dieu veut que chacun accomplisse sa mission ici-bas, et il vous en avait donné une bien

(*) La reproduction est interdite.

lége pareil est étendu aux billets déjà en circulation.

Les journaux de Richmond annoncent l'arrivée à Charleston du steamer confédéré l'*Isabel*, venant de Nassau avec une cargaison d'armes. Le journal la *Tribune* prétend que l'Angleterre occupera Matamoras et ouvrira le commerce du coton avec le Sud par Brownville, dans le Texas.

Le nouveau tarif sur le thé et le café n'est pas appliqué aux marchandises maintenant en entrepôt. Le maire de New-York déclare, dans un message, qu'en vue de la situation critique des relations étrangères et des preuves répétées de la malveillance de l'Angleterre, les défenses de New-York exigent une grande attention. En conséquence, il insiste pour que les radeaux et autres barrières encrés dans les passes soient prêts à barrer le canal, si cela est nécessaire.

New-York, 9 janvier.

M. Summer, dans un discours prononcé au Sénat, a déclaré que le capitaine Wilkes n'avait pas justifié sa manière d'opérer à l'égard du *Trent* : « Si M. Wilkes, a-t-il dit, soupçonnait le *Trent*, il aurait dû l'amener dans un port pour obtenir une décision juridique ; mais aucune cour fédérale, prenant pour base les antécédants américains, n'aurait pu condamner le *Trent*. M. Wilkes a été induit en erreur par les principes de l'Angleterre, et a violé les principes américains. L'Angleterre, en réclamant les commissaires, a reconnu, du reste, le droit longtemps défendu par les américains. »

Le comité a fait un rapport sur l'émission de cent millions de billets avec cours forcé, échangeables contre des obligations de vingt ans, à six pour cent.

Le Sénat n'a pas encore voté les modifications du tarif pour le thé et le café. MM. Zachary et Rodgers ont été mis en liberté. Le steamer *Ella Warley* a forcé le blocus de Charleston.

Chanac 115, or 4 1/2 premium.

Paris.

Un Conseil des ministres a eu lieu, hier, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— La plus grande activité règne en ce moment au Conseil d'Etat pour la préparation des projets de loi qui seront présentés au Corps législatif durant la session prochaine.

— Il y a eu hier une soirée brillante au ministère d'Etat.

— Décret portant nominations :

De M. Fillion, évêque de Saint-Claude, à l'évêché du Mans ;

De M. l'abbé David, vicaire-général de Valence, à l'évêché de Saint-Brieuc ;

De M. l'abbé Mogret, curé de Loches, à l'évêché de Saint-Claude ;

De M. l'abbé Dernadou, archiprêtre de la cathédrale d'Alger, à l'évêché de Gap ;

— Décret portant nominations :

De M. Bouville, préfet de la Manche, à la préfecture de la Haute-Vienne,

Et de M. Guillaume d'Auribeau, préfet de la Haute-Vienne, à la préfecture de la Manche.

— Le prince Napoléon ajourne son voyage à Londres ; il ne se rendra dans cette capitale, afin de régler les dispositions en faveur des industriels français admis à l'exposition universelle, qu'après le vote de l'adresse au Sénat. L'intention de S. A. I. est, dit-on, de prononcer à cette occasion un discours dans lequel seront appréciées les principales questions de la politique intérieure et extérieure.

— Aux candidats désignés pour les deux vacances du Sénat, il faut ajouter, dit-on, M. de Mentque, préfet de la Gironde.

— On poursuit activement l'instruction relative à l'assassinat commis par une jeune fille du quartier Rochechouart contre le comte Berthier, petit-fils du prince de Wagram. L'affaire viendra, dit-on, aux prochaines assises de la Seine.

— Un bien malheureux évènement est arrivé dimanche, à trois heures et demie, sur le grand lac du bois de Boulogne, près de l'avenue de l'Impératrice. Un sieur Gros, Claude, cocher, demeurant à Paris, rue Saint-Anastase, n° 3, se trouvait sur le lac, lorsque tout à coup la glace s'effondra sous lui. Au même instant, plusieurs personnes coururent à son secours ; mais la glace, cédant sous le poids de la foule, craqua instantanément, et douze personnes furent englouties.

M. Ampère, commissaire de police du quartier Saint-Victor, qui se trouvait sur les lieux au moment de l'accident, organisa immédiatement le sauvetage. Par ses soins, huit personnes furent retirées de l'eau saines et sauves, mais on a à déplorer la mort des quatre autres. Trois cadavres ont été transportés à la Morgue. Quant à la quatrième victime, elle est encore sous l'eau, où on la recherche activement. Les soins médicaux ont été administrés avec beaucoup de zèle par divers médecins.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté du 21 janvier courant, le sieur Brugidou (Jean), domicilié au Moulot, a été nommé cantonnier de 3e classe sur la route départementale n° 11, en remplacement du sieur Alazard, démissionnaire.

Par arrêté du 4 janvier courant, M. le Préfet fixe l'ouverture de la première session ordinaire des Conseils municipaux pour 1862, pour toute les communes du département, au dimanche, 2 février, et la clôture au mardi, 11 du même mois.

Nous lisons dans le n° 849 du bulletin des Actes Administratifs :

ÉCOLE NAVALE IMPÉRIALE.

CONCOURS DE 1862.

Les candidats à cette école devront se faire inscrire du 1er au 25 avril, terme de rigueur, à la Préfecture du département où est établi le domicile de leur famille

Un décret du 24 septembre 1860 fixe le minimun d'âge à 14 ans, et le maximun à 17.

Les personnes intéressées, pourront prendre connaissance des instructions pour l'admission à cette école à la Préfecture (Division des Affaires militaires et de Police administrative).

Les assises du 1er trimestre 1862 s'ouvriront à Cahors, le 3 février prochain, sous la présidence de M. Tropamer, conseiller en la Cour impériale d'Agen.

Liste des Jurés pour ces assises :

1 Combarieu (Marcelin), médecin, à Cremps.
2 Pomirau (Jean-Pierre), notaire, à Gramat.
3 Fayette (Géraud), maire, Saint-Sozy.
4 Grimal (Pierre-A.-Alain), maître de poste, Francoulès.
5 Dubruel (Cyprien), notaire, Saint-Jean-de-Laur.
6 Destruel (Jean-Pierre), maire, Saint-Maurice.
7 Mèges (Jean), maire, Frontenac.
8 Lancelot (Urbain), adjoint, Lunan.
9 Raffy (Jean-Pierre), marchand, Limogne.
10 Sirieys (Louis-Émile), notaire, Figeac.
11 Labrande (Jean), maire, Rampoux.
12 Carbonel (Jacques), propriétaire, Sainte-Eulalie.
13 Lagane (Jean), inspectr de l'assist. publique, Gourdon.
14 Vieillescazes (Sylvain), propriétaire, Tauriac.
15 Salgues-Geniez (Louis), maire, Marcilhac.
16 Cosse (Antoine), avocat, Soulomès.
17 Rigal Foncave (Léon), propriétaire, Flaugnac.
18 Combourg (François), fondé de pouvoir de M. le receveur-général du Lot, Cahors.
19 Saunhac-Dufossat (Armand-Auguste), prop., Soturac.
20 Guary (Louis-Joseph), propriétaire, Figeac.
21 Castagné (Étienne), agent-voyer, St-Ceré.
22 Larroussille (Jean-François-Géry), notaire, Gorses.
23 Bessières (Bénoît), pharmacien, Gramat,
24 Joly (Charles-Pierre), directeur de l'enregistrement et des domaires, Cahors.
25 Salgues (Baptiste), teinturier, Vers.
26 De Jaubert d'Isseyrens (Oscar), notaire, Gramat.
27 Sicard (Antoine), maire, Belfort.
28 Delmas (Jean-Baptiste), propriétaire, St-Cirq-Lapopie.
29 Maurel, fils, Bernard, négociant, Castelfranc.
30 Delport (Joseph), propriétaire, Cahors.
31 Coussieu (Auguste), receveur de l'enregistrement et des domaines, Catus.
32 Lacroix (Étienne), propriétaire, St-Hilaire-Bessonie.
33 Lavaysse (Jean-Cyprien), notaire, Molières.
34 De Bessonies (Jean-J.-Remy), ex-sous-préfet, Figeac.
35 Bonamie (Édouard), propriétaire, Albas.
36 Guyot de Camy (Joseph-Auguste), avocat Labastide-Murat.

Jurés supplémentaires.

1 Vaysset (François), propriétaire, Cahors.
2 Patry (Édouard), proviseur du Lycée de Cahors.
3 Salbant (Jean-Auguste-Édouard), Receveur-minicipal de la ville de Cahors.
4 De Laromiguière (Jean-Charles), avoué, Cahors.

On nous écrit de Figeac :

A huit jours d'intervalle, deux jeunes enfants viennent de périr, au milieu d'horribles souffrances, victimes de l'imprudence des parents.

Le 8 janvier, une petite fille de deux ans et demi, que son père avait quittée pour quelques instants seulement, s'est approchée du feu, qui cependant brûlait à peine ; le feu s'étant communiqué à ses vêtements, les secours qui lui ont été prodigués lorsque ses cris se sont fait entendre, ont été trop tardifs, et elle a succombé dans la soirée ; elle appartenait à une famille de mineurs travaillant au chemin de fer.

— Le 16, deux jeunes enfants, appartenant à des cultivateurs de la rue Ortabadial, avaient été laissés seuls par leurs parents dans une chambre ; ayant eux-mêmes fait du feu au moyen d'allumettes qu'ils ont trouvées à portée de leurs mains, l'un d'eux (une petite fille de quatre ans) s'en étant trop approchée, a reçu, par la communication des flammes, de nombreuses et profondes brûlures, auxquelles elle n'a pas tardé à succomber.

On nous écrit de Puy-l'Évêque :

Le 18 de ce mois on a trouvé dans les eaux du Lot le cadavre du sieur Labrunie (Jean), du lieu de Pestillac, commune de Montcabrier.

On attribue la mort de ce malheureux à un suicide.

On nous écrit de St-Ceré :

Notre ville vient d'être attristée par la perte cruelle de son digne pasteur M. Pilaprat. Homme de bien, il laisse les plus grands regrets dans le pays. Son caractère doux et affable lui avait attaché tous les cœurs. La population entière a assisté à ses obsèques.

Hier mardi, le froid a été très rigoureux ; le thermomètre minima marquait 2 au dessous de 0. Plusieurs voitures n'ont pu partir ; les routes étaient glacées. Il était même très imprudent pour le piéton de se mettre en marche. Il va sans dire que bien des personnes se sont laissées choir, malgré toutes leurs précautions.

La Circulaire suivante, relative aux quêtes à domicile, vient d'être adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, aux Évêques de France :

Monseigneur,

Il arrive assez fréquemment que des ecclésiastiques, des membres de congrégations religieuses ou quelquefois même des personnes qui usurpent l'une de ces qualités, parcourent une partie de la France pour solliciter les aumônes des fidèles en produisant un certificat ou une autorisation de quelque vénérable prélat.

Ces quêtes se multiplient surtout dans le diocèse de Paris. De tous les départements, on vient y chercher des secours pour les œuvres les plus diverses. La charité publique se lasse, et les administrateurs des bureaux de bienfaisance ne trouvent plus de ressources en rapport avec les misères qu'ils ont à soulager.

Votre Grandeur n'ignore pas, d'ailleurs, que ces quêtes à domicile, faites par des inconnus, à l'aide d'atesttations dont il est impossible de contrôler l'authenticité, donnent souvent lieu à la plus coupable industrie. Récemment encore, un repris de justice parvenait à réunir des sommes considérables, au moyens de certificats faussement attribués à quelques évêques.

Pour prévenir ces inconvénients, Monseigneur, et faciliter la répression des fraudes qui deviennent plus fréquentes de jour en jour, il me paraîtrait désirable que chaque évêque voulût bien restreindre, en termes exprès, à son diocèse, les autorisations ou recommandations qu'il croit devoir accorder dans le but de faciliter certaines quêtes.

La charité des fidèles ne serait alors sollicitée que dans une juste mesure, et on arriverait ainsi à rendre impossibles les supercheries qui portent toujours une grave atteinte aux plus chers intérêts de l'église.

J'ose espérer que Votre Grandeur appréciera la pensée qui inspire ces observations, et je serais heureux d'apprendre qu'elle a bien voulu y donner son approbation.

Agréez, etc.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,
(Journal l'*Yonne*) ROULAND.

Un journal mentionne la découverte d'un remède pour le croup :

Prenez un poireau bien lavé et dépouillé de sa première enveloppe ; ne laissez aux racines que la longueur d'un demi-centimètre ; ainsi préparé, introduisez-le dans la gorge du malade autant de fois que son état l'exige, après l'avoir préalablement trempé dans du miel rosat. »

---

belle : celle de guérir, de consoler un homme malade et malheureux. Il nous commande aussi la fidélité à nos promesses, et vous m'aviez promis d'être la femme de René... Vous vous taisez, Gabrielle; vous croyez sans doute mon langage dicté par l'intérêt plutôt que par la justice ? Eh bien ! oui, je l'avoue, le bonheur de mon fils me préoccupe avant tout. Ayez compassion d'une pauvre mère. Vous m'aviez rendu la vie en rendant à René la santé et la raison ; ne nous précipitez pas dans un nouvel abîme de malheur. C'est moi qui vous en supplie, moi, qui de ma vie n'ai prié personne. Et si cela ne vous suffit point, faut-il que le marquis se joigne à moi ? Voulez-vous que je l'appelle, qu'il vienne implorer son pardon et invoquer les serments échangés entre vous deux ?

— Nos serments ? répéta Gabrielle avec amertume; il me remerciera de le dégager des siens.

— Qu'entendez-vous par là ? A la fin, je me lasse de tant d'injustice. Vous accusez le marquis, tandis qu'il se désespère et qu'il prétend que vous le chassez de Ternoure !

— Je ne le chasse pas, madame, puisque c'est moi qui me retire.

— Mais, au nom de Dieu, que vous a-t-il dit, que vous a-t-il fait ? Ne finirai-je point par l'apprendre ?

— Ne m'interrogez pas, madame la marquise ; épargnez-moi, de grâce ! »

Ces mots furent prononcés avec un accent de douleur si navrant, que Mme de Ternoure, remuée jusqu'au fond de l'âme, sentit tomber toute sa colère et soupçonna quelque poignant secret. Se rapprochant de Gabrielle et lui prenant les deux mains, elle la regarda avec tendresse et reprit d'une voix caressante :

« Allons, ouvre-moi ton pauvre cœur ; dis-moi tout, ma fille ! »

C'était la première fois qu'elle la tutoyait, et dans ces mots : « ma fille ! » elle avait mis l'expression la plus touchante. Gabrielle n'y résista point; ébranlée, subjuguée, et succombant d'ailleurs sous le poids de son terrible secret, elle cacha sa tête sur le sein de la marquise, et, à travers mille sanglots, elle laissa échapper ce que son cœur ne suffisait plus à contenir.

Mme de Ternoure crut d'abord qu'elle délirait ; le désordre et l'étrangeté de ces révélations rendaient cette erreur naturelle. Mais quand elle reconnut qu'elle se trompait, et que c'était le désespoir, non la fièvre ou la démence, qui parlait par la bouche de la jeune fille, son premier mouvement fut de la repousser avec horreur. Se levant et se redressant de toute sa taille, elle l'écrasa d'un regard de courroux et d'indignation mille fois plus éloquent que toutes les paroles. Puis, tout à coup, elle pâlit affreusement et retomba sur son siége, à demi évanouie, elle si forte d'habitude.

A cette vue, Gabrielle effrayée se rappela que Mme de Sombrelle, en lui faisant jurer de se taire, lui avait dit que la connaissance du crime de René tuerait la marquise. Saisie de compassion et d'un profond repentir, elle tomba à ses genoux.

« Ingrate et folle que je suis ! murmura-t-elle, j'ai déchiré le cœur de ma bienfaitrice. Pardonnez-moi, madame, le mal que je vous ai fait !

— Oui, répondit la marquise d'une voix grave, demandez-moi pardon d'avoir osé le soupçonner, lui, ce cœur si noble et si pur, et d'avoir osé me le dire, à moi, sa mère ! Demandez pardon à Dieu de votre injustice et de votre cruauté, Gabrielle. »

Elle était si grande, si imposante dans sa douleur et dans sa colère fièrement contenue, que Gabrielle se sentit pénétrée d'une religieuse vénération et toute disposée à croire à l'innocence du marquis.

« Ne me condamnez pas, ne m'accablez pas sans m'entendre ! s'écria-t-elle. D'abord, je refusais de croire aux accusations de la baronne ; mais elle parlait avec tant d'assurance, mais son affliction et son horreur semblaient si vraies !

— Je vous pardonne, enfant ; vous êtes jeune, vous êtes faible ; je ne puis exiger que vous aimiez mon fils comme je sais l'aimer, moi !

— Oh ! madame, j'aime René de toutes les forces de mon âme.

— Erreur ! dit la marquise en hochant la tête ; car alors vous ne douteriez pas de lui, vous n'ajouteriez point foi, sans preuve aucune, aux calomnies d'une personne qui a des motifs intéressés pour vous séparer de mon fils. Un peu plus d'expérience vous l'aurait fait deviner.

— Oh ! dites-les moi, ces motifs, si vous les savez, madame.

— La baronne vous a assuré que le marquis l'aimait ?

— Oui, madame la marquise.

— Renversez l'ordre des mots, et vous aurez la vérité ; c'est elle qui aime le marquis.

— Elle ? s'écria Gabrielle stupéfaite. Est-ce possible ?

— C'est malheureusement certain, ma fille. J'ai de meilleurs yeux que vous ; j'ai vu bien des choses qui vous échappaient. Et, d'ailleurs, autrefois déjà, avant et après son mariage avec M. de Sombrelle... Mais inutile d'insister là-dessus; je pourrais vous énumérer mille indices à l'appui de ce que j'avance ; je préfère que vous me croyiez sur parole, si possible.

Vicomtesse de LERCHY.

(La suite au prochain numéro.)

Après le roman en cours de publication et dont le dénouement approche, le *Journal du Lot* donnera en feuilleton :

ELLE, C'EST LUI

Nouvelle imitée de l'espagnol

de M. BRETON DE LOS HERREROS.

Viendra ensuite :

LES

DEUX FEMMES DE L'EMPEREUR

Roman historique de M. L. Mulbach.

La publication de *Les deux femmes de l'Empereur* commencera dans le courant de février.

Voici une décision que nous croyons utile de mettre sous les yeux des cultivateurs, des propriétaires de chevaux et des maquignons. La Société impériale et centrale de médecine vétérinaire, consultée par le ministre, vient de décider que l'habitude qu'à le cheval, soit de mordre ou de frapper l'homme et les autres animaux, soit de refuser à se laisser harnacher ou employer aux services pour lesquels son espèce est destinée, sera désormais comprise dans la nomenclature des vices pouvant donner lieu à la résiliation des marchés.

Théâtre de Cahors.

Jeudi, 23 janvier 1862,

Au bénéfice de Mlle RIVIÈRE,

STELLA ou la forteresse du Mont-des-Géants, drame en 5 actes, précédé d'un prologue, par M. Anicet-Bourgeois.

LA CHASSE AUX CONSCRITS ou le Sergent fanfaron,

Ballet comique en un acte, représenté à la Porte-St-Martin.

PAS DE DEUX, dansé par Mme Kermann, ex-danseuse du théâtre de la Porte-St-Martin, et M. Georges.

ALLEMANDE, dansée par M. Georges, Mmes Kermann et Mariani.

A l'étude : *Rose de Montal*, pièce en 5 actes en vers, par M. Léon Valéry (de Cahors.)

On commencera à 7 heures 1/2 précises.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 19 janvier 1862.

20 Versements dont 8 nouveaux.....	3,932f	31
16 Remboursements dont 6 pour solde.	2,557	77

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1re catégorie, 1f 05c ; 2e catégorie, 95c.
Taureau ou *Vache* : 1re catég., 85c; 2e catég., 75c.
Veau : 1re catégorie, 1f 20c ; 2e catégorie, 1f 10c.
Mouton : 1re catégorie, 1f 15c ; 2e catégorie 1f 05.

TAXE DU PAIN.—10 décembre 1861

1re qualité 43 c., 2e qualité 40 c., 3e qualité 36 c.

Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Ariège. — Le tribunal correctionnel de l'Ariège, vient de juger un acte de cannibale. Jean Fournié-Caboussut, cultivateur, de Saurat, âgé de 29 ans, était prévenu d'avoir, avec les dents, coupé le nez d'un autre jeune homme.

Le 30 décembre, les charbonniers de Saurat célébraient leur fête : ils étaient à la fin du repas, quand, dans leur salle, apparut Fournié. On le congédia. Il en ressentit une vive colère, et n'eut pas d'autre idée que d'aller attendre ceux qui l'avaient éliminé. Il les interpella, en saisit un par la barbe, le serra contre un mur et lui coupa le nez.

Après cet acte sauvage, il prit la fuite, sans jeter le morceau de chair humaine qu'il avala ! La blessure est grave, mais on a l'espoir d'une guérison prochaine, malgré la difformité et un peu de gêne dans la respiration.

Fournié a été condamné à 6 mois de prison et à 300 francs de dommages.

(*Journal de Toulouse.*)

— *Gironde.* Un concours d'animaux de boucherie aura lieu, cette année, à Bordeaux, le mercredi 9 avril prochain.

Des prix et des médailles d'encouragement seront distribués aux propriétaires des animaux nés et élevés en France, reconnus les plus parfaits de conformation et les mieux preparés pour la boucherie.

— *Dordogne.* Cette année, Périgueux sera le siége du concours départemental agricole, qui promet d'être extrêmement remarquable, grâce à la position centrale de la ville et aux dispositions qui seront prises dans le programme. Le concours horticole de la Société de la Dordogne s'y tiendra en même temps.

(*Journal de Bergerac.*)

Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Le journal l'*Italie* nous apporte le commencement de la séance du 15 dans le Sénat piémontais, et seulement une partie du discours de M. Ricasoli en réponse aux interpellations de M. Pareto. Nous en détachons le passage relatif à la question romaine.

Après avoir constaté les difficultés que rencontre l'administration piémontaise dans le royaume de Naples, M. Ricasoli se serait exprimé ainsi :

« Quant à Rome, c'est déjà une question résolue en principe, et qui n'a plus besoin d'autre confirmàtion; c'est une question que la civilisation de notre époque elle-même a résolue. La nation italienne trouvera à Rome le couronnement de son indépendance et de son unité ; la question de Rome est par conséquent bien près de sa solution ; c'est une victoire que la raison et la conscience doivent obtenir, et si on ne peut pas en fixer à l'avance le jour et l'heure, il n'en est pas moins vrai qu'à chaque jour, à chaque heure, à chaque minute, elle mûrit, elle avance et elle approche de sa solution ; au moment même où je parle, il est incontestable qu'elle fait un grand pas.

» Le grand principe philosophique et providentiel du comte de Cavour ne peut pas manquer de se réaliser, et il ne s'agit pas ici de concessions plus ou moins importantes qu'on doit faire à une institution, mais il s'agit au contraire d'une institution en opposition aux progrès et à la civilisation. Le principe de la liberté de l'Eglise au sein de la liberté de l'État a fait un pas immense, et si notre auguste allié n'a pas cru devoir accepter la solution que nous lui avions proposée, l'application de ce grand principe n'en est pas moins vraie et incontestable, comme il est incontestable aussi que cette application est dans la force des choses.

» Le gouvernement achèvera, en ne cessant pas de marcher dans les voies de la persuasion et de la raison, la réalisation de ce grand principe, et il n'est pas douteux que les voix de la France et de l'Italie n'obtiennent bientôt le résultat nécessaire et désiré. Je le répète donc, Messieurs, la question romaine recevra bientôt une solution. »

— On sait qu'un certain nombre d'ouvriers cordonniers de Paris ont voulu, à l'exemple de divers corps d'état d'Italie, faire hommage à Garibaldi d'un spécimen de leur travail. Voici la lettre de remerciement que le célèbre général vient de leur adresser :

Aux ouvriers cordonniers de Paris.

Caprera, 10 janvier.

Mes bien chers amis, j'ai reçu les belles bottes à l'écuyère que vous eûtes la courtoisie de m'envoyer et l'augure qu'elles soient portées par moi dans un jour de victoire du peuple. Je vous suis bien reconnaissant pour ce beau cadeau, et surtout pour l'heureux présage, émanation d'âmes libres et généreuses.

Avec affection et reconnaissance,

Votre dévoué G. GARIBALDI.

Turin, 18 janvier.

On mande de Rome, le 14, qu'un détachement de soldats français a pénétré à Alatri et a arrêté dix officiers réactionnaires. Alatri sera occupée per les Français et les Pontificaux.

Mgr Chigi a emporté une lettre autographe du Pape pour l'Empereur.

Turin, 17 janvier.

Dans la séance de la chambre des députés ont eu lieu les interpellations de M. Brofferio sur le denier de saint Pierre. L'honorable député appelle l'attention du gouvernement sur la société de Saint-Vincent-de-Paul. Ce denier est consacré à des hommes qui sont en guerre avec le roi. Il faut appliquer le Code pénal contre ceux qui entretiennent des correspondances avec les ennemis de l'État et leur fournissent des ressources.

Le baron Ricasoli répond que ce denier ruine la religion ; son but est évidemment la guerre contre la nation. Mais si l'on considère comparativement aux dons de toute la terre, combien les offrandes de l'Italie sont peu de chose, on comprend qu'elles ne valent pas le peine qu'on leur attribue de l'importance.

Le Pape, outre sa qualité royale, est chef de la religion ; nos institutions s'opposent à toute mesure qui aboutirait à des investigations touchant ses intentions. Après une certaine discussion, la Chambre a passé à l'ordre du jour. (*Havas*)

Turin, 18 janvier.

L'*Italie* dément formellement l'existence d'une mésintelligence entre le général de Goyon et le général de Lamarmora, dont quelques journaux italiens ont parlé à tort.

On écrit de Rome, 16 janvier :

« Mgr Chigi a mis les appartements de la nonciature, à Paris, à la disposition de ses collègues du cardinalat qui auraient besoin de se rendre dans cette capitale. Le nouveau nonce a amené avec lui, en France, les magnifiques chevaux de la famille Chigi.

» Il est heureux que la fortune personnelle du successeur de Mgr Sacconi lui permette de représenter, avec plus d'éclat, le Saint-Siége, à Paris, car le traitement des nonces de première classe (Paris, Madrid, Vienne et Lisbonne) n'est que de 12,000 écus romains

» L'Annuaire pontifical pour 1862 va être prochainement publié. On y verra qu'il y a 938 diocèses dans le monde catholique et que 75 siéges épiscopaux, la plupart italiens, sont vacants. L'Annuaire désigne le cardinal Milesi, comme étant toujours légat à Bologne, et Mgr Lasagni comme étant encore légat à Forli; tout y est conservé comme si les Légations, les Marches et l'Ombrie étaient encore gouvernées par le Saint-Siége.

» On dit que le Saint-Père a renoncé au projet d'aller bénir la locomotive pour l'inauguration solennelle du chemin de fer de Rome à la frontière napolitaine qui doit avoir lieu jeudi prochain. A Velletri, la compagnie donnera un dîner de 250 couverts. Le chevalier Filipani, maître d'hôtel de Sa Sainteté et expéditionnaire apostolique, est aussi le caissier du chemin de fer de Rome à la frontière napolitaine.

» Dimanche et lundi, les élèves du collége de la Propagande ont donné une séance où l'on a parlé 35 langues différentes, depuis l'italien jusqu'au langage des sauvages de la nouvelle Zélande. »

HONGRIE.

On écrit de Pesth, 16 janvier :

L'activité de la commission s'est bornée jusqu'ici à rechercher toutes les économies réalisables dans le budget, sans encore s'occuper des moyens d'augmenter les revenus de l'Etat; c'est donc à tort qu'on a parlé d'un emprunt hypothéqué sur les biens ecclésiastiques.

Les économies projetées ont pour objet les dotations des ministères de la guerre, des finances, de la police, des trois chancelleries et du conseil d'Etat. Elles sont évaluées à 50 millions. Le maintien du ministère de police, comme autorité indépendante, est jugé inutile et on demandera qu'il devienne une simple section du ministère d'Etat. On croit pouvoir se passer entièrement du ministère d'Etat, et en tout cas on proposera une réforme efficace de ce corps qui, dans sa constitution actuelle, est non seulement fort coûteuse, mais encore superflu. Une économie de plus de 23 millions paraît d'autant plus opportune, que non seulement les dépenses pourraient bien être diminuées sans danger, mais que la marche des affaires gagnerait à ce que les rouages administratifs fussent simplifiés. (*Bayvet.*)

BELGIQUE.

La question de l'abolition de la peine de mort est vivement agitée, en ce moment, dans la chambre des représentants belges. Une remarque à faire, c'est que les membres du parti conservateur ont pris l'initiative de cette réforme sociale, à laquelle s'opposent les députés soi-disant démocratiques. (*Bayvet.*)

ANGLETERRE.

L'incertitude, à Londres, continue sur la nature des différents monuments que la reconnaissance et le respect public veulent élever à la mémoire du prince Albert. On balance entre des statues, des colonnes, des obélisques ou des établissements d'éducation et de charité. La chapelle St.-Georges, qui a été fermée depuis le service funèbre, sera ouverte dimanche prochain. (*Bayvet.*)

TURQUIE.

On écrit de Constantinople, 8 janvier :

« Les mesures financières dont on a laissé l'initiative à Fuad-Pacha se font toujours attendre et je crois que nous les attendrons encore longtemps. Il paraît que le nouveau grand-vizir ne s'est pas bien rendu compte, dans le premier moment, de toute la gravité de la situation, et qu'il s'aperçoit maintenant qu'on l'a jeté dans un labyrinthe dont il aura beaucoup de peine à sortir.

« Fuad-Pacha avait compté sans l'opposition qu'allait soulever, de la part des représentants des puissances, le projet de taxer les industriels et les petits marchands étrangers établis en Turquie. A l'exception de l'ambassade d'Angleterre, toutes les légations de Peia se sont prononcées contre cette mesure, en ce qui concerne leurs nationaux établis en Turquie. Leur opinion émise à titre officieux et sur les simples bruits qui leur étaient parvenus à ce sujet, ont détruit les illusions qu'entretenait la Porte sur la possibilité d'une révision des capitulations.

« Indépendamment de cette difficulté et dans l'ordre des économies qu'il s'agissait d'apporter encore dans les dépenses, le plan de Fuad-Pacha avait l'inconvénient d'atteindre certaines sinécures, de rétribuer plus modestement les hauts emplois et de contrôler le budget de toutes les administrations publiques. C'est là une pierre d'achoppement que rencontrera toujours en Turquie tout homme d'Etat de bonne volonté et de patriotisme. Méhémet-Kibrili-Pacha s'est brisé contre cet écueil et Ali-Pacha n'a pas osé l'affronter. Les tentatives de Fuad, pour l'abattre, devaient être infructueuses. » (*Bayvet.*)

GRÈCE.

Athènes, 11 janvier.

La cour de cassation a rejeté le recours du meurtrier Dosios. Sur la demande de la reine, le roi a gracié l'assassin et a commué la peine de mort en une détention à perpétuité. (*Bayvet*).

AMÉRIQUE.

On écrit de New-York, 3 janvier :

« Le ton des journaux du Sud fait bien voir le désappointement des Séparatistes, de la solution pacifique de cet incident. Ils n'ont pas assez d'injures et de reproches contre le gouvernement de Washington, pour avoir supporté l'humiliation que lui a fait subir l'Angleterre.

» Les commissaires du Sud se sont embarqués sans tambour ni trompette à bord d'une cannonnière anglaise; il est vrai que M. Seward avait pris quelques précautions pour maintenir l'ordre et garantir les commissaires libérés de toute insulte dans le cas où leur présence et leur embarquement causeraient quelque sensation. Mais toutes ces précautions étaient bien inutiles, il n'y avait personne sur la jetée quand MM. Mason et Slidell y sont venus avec leurs secrétaires. M. Mason était comme il l'a été pendant toute la durée de sa captivité, enjoué et de bonne humeur. M. Slidell, au contraire, paraissait fatigué et souffrant.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Nous lisons dans la *Patrie :*

« Le prince Lucien Bonaparte vient de faire choix de M. Jacowski pour son dentiste particulier.

« Ce choix d'un prince appréciateur de tous progrès scientifique, honore M. Jacowski et lui est une flatteuse récompense de ses nombreuses et importantes découvertes dans l'art dentaire. »

— Une jeune ouvrière en dentelles de Saint-Quentin, vivement frappée d'un soupçon de vol dont elle était l'objet, avait disparu depuis quelques jours, et l'on craignait qu'elle ne se fût donné la mort. Son corps vient d'être en effet retrouvé dans le canal, près de Rocourt.

— On nous donne avis qu'une certaine quantité de pièces fausses de 5 fr. ont été mises en circulation dans l'arrondissement d'Orthez. Plusieurs de ces pièces ont été même versées dans des caisses publiques à Orthez et à Navarreux.

Un certain nombre de ces pièces ayant été saisies par M. le commissaire de police d'Orthez, M. le procureur impérial de cette ville a adressé une circulaire à MM. les commissaires de police de l'arrondissement pour leur recommander la plus active surveillance à cet égard.

Quelques-unes sont faites avec une habileté tellement merveilleuse, qu'elles tromperaient facilement l'œil le plus défiant et le plus exercé.

En effet, la face et le revers sont de bon aloi ; mais l'intérieur de la pièce a été soigneusement évidé et l'argent remplacé par du cuivre avec alliage fondu. L'épaisseur, le diamètre, la sonorité tout a été calculé avec une précision mathématique. — Avec beaucoup d'attention, on parvient cependant à reconnaître des soudures suspectes entre la tranche et les deux côtés de la pièce.

On lit dans le *Siècle :*

« Un drame épouvantable, et dont nous ne connaissons pas encore les principaux détails, s'est passé hier, à cinq heures du soir, rue de la Fidélité.

Le sieur X..., choriste de l'Opéra, était père d'une nombreuse famille. Deux de ses filles étaient mariées, et il demeurait, avec sa femme rue de la Fidélité, où ils étaient concierges. Hier, sur les cinq heures du soir, le sieur X... rentra chez lui. Dans la loge se trouvaient ses deux filles aînées et un de ses gendres. Le sieur X..., tirant tout-à-coup un couteau long et effilé de sa poche, se précipita comme un furieux sur ses filles, et les étendit à ses pieds en les frappant au cœur. Le mari d'une de ces malheureuses femmes voulut les défendre, mais il fut frappé à son tour, et serait mort, nous dit-on, des suites de sa blessure, à l'hospice St-Louis.

Un facteur de la poste, qui entrait dans la loge au moment où cette scène tragique venait d'avoir lieu, fut frappé également par ce furieux ; mais il ne reçut heureusement qu'une blessure légère à la main droite.

Après avoir fait tant de victimes, le meurtrier assouvit sa rage sur lui-même, et s'armant d'un revolver, il se fit sauter la cervelle. Madame X..., au moment où ce triple crime avait lieu, était sortie pour accompagner sa plus jeune fille, qui est élève du Conservatoire.

On croit que le meurtrier a agi sous l'empire d'un accès d'aliénation mentale.

Pour extrait : LAYTOU.

Bulletin Vinicole.

Que vont devenir en 1862 les produits de la dernière récolte ?

Telle est la question qu'on nous adresse et que nous avons vu accueillir déjà et discuter par des journaux des contrées vinicoles. A notre avis, la réponse est simple et des plus faciles :

les produits vinicoles de 1861 ont tout ce qu'il faut pour devenir en 1862 d'excellents vins. Mais c'est à la condition qu'on voudra bien s'en occuper, en vertu de ce principe dont nous ne pouvons nous départir : que les vins sont ce qu'on les fait.

Les vins de 1861 sont riches en sucre, par conséquent en alcool; ils ont du corps, garantie de durée et de perfectibilité avec le temps, ils possèdent une robe magnifique et jouissent d'un bouquet qui rappelle les années privilégiées : que faut-il donc de plus pour constituer des vins d'élite ?

Mais nous objectera-t-on, certains de ces vins si merveilleusement doués, ont éprouvé des accidents fâcheux dans le Midi même, et surtout dans le Midi d'importantes parties ont tourné : comment, avec des précédents pareils, compter sur l'avenir même le plus rapproché ? Nous voulons bien croire et nous croyons à la réalité de ces accidents, malgré les doutes émis par un éminent viticulteur, M. Cazalis Allut; mais ces maux pouvaient être très-probablement prévus, assurément ils peuvent être guéris.

Nous ne voudrions pas nous montrer trop sévère, car il nous répugne d'avoir à formuler des reproches; nous n'accuserons donc personne des résultats pareillement défavorables qui sont survenus, mais il nous sera bien permis de rappeler que les vendanges ne se sont pas accomplies partout dans des conditions convenables. Ici, trop tôt, manque de maturité; là, trop tard, pourriture : partout mélange anormal de raisins parfaitement sains avec ceux qui étaient encore à l'état de verjus. Et l'on s'étonne ensuite que des produits d'alliance aussi disproportionnée ne soit pas défectueux.

Concluons : l'hiver à son début a été lent; la température tiède surtout humide, a favorisé une fermentation continue des vins, s'est opposée à leur dépouillement; de là, naissance de maladies que nous avons eu à signaler. Mais 1862 arrive escorté de gelées salutaires qui vont épurer nos vins en les dégageant de tous les éléments étrangers qui masquaient leur qualité et pouvaient les compromettre; on va profiter des leçons d'un récent passé, soutirer les vins qui se dépouillent en ce moment à vue d'œil; on les séparera des lies, qui sont pour eux un constant danger; on pratiquera avec soin un premier collage sur ceux destinés à la bouteille, et dans quelques années on se rappellera la prédiction du *Moniteur vinicole*, qui ne craint pas d'affirmer que les produits de 1861 seront plus tard classés par les connaisseurs au premier rang des vins d'élite. *(Moniteur vinicole.)*

Dernières nouvelles.

Il est question d'envoyer au Mexique un corps de troupes d'une importance égale à celle du corps expéditionnaire de Syrie. La ville de Vera-Cruz sera, dit-on, occupée par les nations alliées.

— D'après une lettre de Francfort, une tentative contre la vie de l'Empereur d'Autriche, se rendant à Trieste, aurait été commise. On aurait coupé les rails du chemin de fer sur lequel S. M. devait passer.

— On assure qu'une proposition relative à l'extinction de la mendicité doit-être, dès les premiers jours de la session législative déposée sur le bureau du Sénat.

— On annonce, dit un journal, la nomination prochaine de MM. Grandguillot et Vitu comme chevaliers de la légion d'honneur.

Pour extrait : A. Laytou.

MARCHÉS DES DEPARTEMENTS.

BLÉS.

Hausse, par hectolitre. — Chartres, 50 à 60 c.; Lagny, 30 c.; Verdun, 1 f. 43 (merc.)

Baisse, par hect. — Amiens, 50 c.; Blois, 6 c.; Bar-sur-Aube, 75 c. à 1 fr. par 100 kil.; Brezolles, 1 fr. à 1 fr. 66 c.; Dijon, 50 c. par 100 kil.; Douai, 50 c.; Etampes, 90 c. à 1 f.; Lisieux, 26 c.; Montdidier, 1 fr.; Nogent-le-Roi, 50 c.; Nogent-le-Rotrou, 60 c.; Orléans, 2 fr. 04 c. (merc.), 1 fr. (cours commercial); Péronne, 50 à 75 c.; Provins, 66 c. à 1 fr. 33; Pont-Sainte-Maxence, 1 fr. 32; Rambouillet, 1 fr. 50 à 2 fr.; Saint-Quentin, 1 fr. 50; Strasbourg, 58 c. (merc.); Saumur, 1 f.; Soissons, 40 à 50 c. par 100 kil.; Verdun (cours commercial).

Calme. — Angers.

Fermeté. — Arras, La Fère.

Sans variation. — Cambrai, Nogent-sur-Seine, Noyon, Poitiers, Reims, Troyes, Valenciennes. *(Bayvet)*

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 1re QUINZAINE DE JANVIER.

	l'hectolitre.			le quintal métrique.	
Froment....	29f	»	—	37f	11
Méteil.....	22	61	—	30	96
Seigle.....	20	55	—	28	07
Orge.....	20	»	—	33	83
Sarrazin....	20	78	—	33	51
Maïs.....	17	52	—	24	87
Avoine.....	11	28	—	25	77
Haricots....	26	54	—	34	07

PAIN (prix moyen).

1re qualité, 0f 43; 2e qualité, 0f 39; 3e qualité, 0f 35.

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1f 03; Vache »f »; Veau 1f 12; Mouton, 1f 14 c. Porc, 1f 25.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 1re quinzaine de janvier.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	44	44	578 k.	0f 60
Veaux.....	72	72	77 k.	0f 67
Moutons.....	245	245	34 k.	0f 50
Porcs.....	101	101	182 k.	0f 90

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains.—Mercredi, 22 janvier.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	171	46	29f 46	78 k. 240
Maïs.....	71	23	15f 91	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

20 janvier 1862.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant :			
3 pour 100	69 80	» 15	» »
4 1/2 pour 100.....	98 15	» 15	» »
Obligatons du Trésor ..	445 »	» »	» »
Banque de France.....	2950 »	» »	» »
21 janvier.			
Au comptant :			
3 pour 100	70 30	» 50	» »
4 1/2 pour cent	98 50	» 35	» »
Obligations du Trésor ..	453 75	8 75	» »
Banque de France.....	2950 »	» »	» »
22 janvier.			
Au comptant :			
3 pour 100.....	69 70	» »	» 60
4 1/2 pour 100.....	98 55	» 05	» »
Obligatons du Trésor ..	448 75	» »	5 »
Banque de France	2950 »	» »	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

18 janv. Gombault (Marie-Thérèse-Antointe-Hélène).

Mariages.

18 — Rodrigues (Saturnin), domestique, et Pasquet (Jeanne), domestique.

Décès.

21 — Biars (Jean-Baptiste), propriétaire, 66 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. Laytou

En vente chez Mme veuve Richard, libraire à Cahors, et chez tous les Libraires du département.

CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1862

Contenant les Adresses des principaux Négociants, Commerçants, etc., du departement. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annuaires de ces préfectures.

On trouve toujours chez Mme Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs; un grand assortiment de livres pour distributions des Prix, les Ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

AVIS

Les sieurs MANDELLI, frères, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir, cette année, de Paris, un bel assortiment d'articles nouveautés pour étrennes.

Ces articles sont des plus fraiss des plus élégants et des plus variés.

En conséquence, ils invitent le public à visiter leur magasin, convaincus, d'avance, qu'ils sont à même de satisfaire à l'exigence de tous les goûts.

Vente à prix fixe et modéré.

Galerie Bonafous, à Cabors.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, Md TAILLEUR

A l'honneur de prévenir le public qu'arrivant de Paris, à la fin de la saison, il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites; elles pourront s'habiller à des prix très-modérés.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. U. CALMETTE, A CAHORS.

L'Art de découvrir les SOURCES, par M. l'abbé Paramelle, 2e édition, 1 vol. in-8°..... 5 fr.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

LE TEMPS publie tous les Dimanches une Revue Financière, par M. EUGÈNE FORCADE.

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.